JUILLET | AOÛT 2020

LANNOY EST À VOUS

LE RENDEZ-VOUS D'INFORMATION DES LANNOYENS

www.ville-lannoy.fr

SOMMAIRE

03 INFOS PRATIQUES

04 VIE MUNICIPALE

État Civil 4
Le nouveau conseil municipal 5
Réouverture de la médiathèque 10
Réouverture des parcs et du cimetière 10
Fabrication et distribution des masques 11

14 JEUNESSE / VIE SCOLAIRE

Concours de dessin 13
Réouverture école le "Petit prince " 13
ALSH été 14

17 PRÉVENTION / SOLIDARITÉ

Plan canicule 2020 16
Opération tranquilité vacances 16

19 CULTURE / VIE ASSOCIATIVE

SPUL, l'imaginaire au temps du confinement 17
Résidences les Aulnes 17
Résidences les Orchidées 18
Improvisation, École du mouvement, Lannoy pétanque 19

RÉOUVERTURE DES SERVICES

Mairie : 42 rue de Tournai - 59390 LANNOY
Tél. : 03 20 75 27 30
Les mardis, jeudis et samedis de 9h à 12h

Cimetière communal :
rue du Meunier - 59390 LYS LEZ LANNOY
ouverture à 8h, fermeture à 17h30 du 1er octobre au 31 mars, fermeture à 19h du 1er avril au 30 septembre
cf page 10

Police Municipale Mutualisée :
38 rue du Général Leclerc - 59510 HEM
Tél. : 03 20 66 58 22

Médiathèque Alexandre Jardin :
Uniquement sur rendez-vous voir page 10
31 rue des Remparts à LANNOY
Tél. : 03 20 81 21 77
mardi et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, samedi de 9h à 12h.

SIVU "École Le Petit Prince" : 29 rue du Général Leclerc
59390 LYS LEZ LANNOY - Tél. : 03 20 45 40 92
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 12h15 et de 13h à 17h15

RÉOUVERTURE DES SERVICES

Esterra Reprise des collectes aux jours et horaires habituels

déchets non recyclables : lundi et jeudi après-midi

déchets recyclables : lundi après-midi

Collecte des encombrants sur rendez-vous

par simple appel au 0800 203 775 (n° vert gratuit)

Collecte des déchets ménagers toxiques

le 3ème vendredi du mois de 14h à 15h, parking de la mairie (17 juillet - 21 août)

Relais d'Assistants(es) Maternels(les) (RAM)

Contactez Véronique Baudelet au 03 20 02 35 23

La Poste - Maison de Services Au Public (MSAP)

25 rue Nationale - 59390 LANNOY **-** Tél : 03 28 33 54 10

du mardi au vendredi de 9h30 à 12h

Cellule emploi

Michel Bourgois vous propose des rendez-vous téléphoniques les mercredis et vendredis après-midis en mairie sur rendez-vous en appelant le 03 20 75 27 30

adar FLANDRE-METROPOLE l'aide à domicile à côté de vous

Adar

Pauline Vacca vous reçoit sur rendez-vous à l'agence ou se déplace à domicile

en téléphonant au 03 20 75 28 54

Assistante sociale

Fanny Ackermans vous reçoit à l'UTPAS de Hem pour prendre rendez-vous telephonez au 4 parvis Marcelin-Berthelot - Tél : 03 59 73 84 59

Conciliateur de justice

Georges Roos et Michel Elbaum vous reçoivent sur rendez-vous en mairie *(bureau des permanences)* à partir du 10 juillet en téléphonant au 03 20 75 27 30

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour les Lannoyens qui nous ont quittés

Jeanne LEUTERITZ décédée le 23/01/2020
Joëlle LORIDAN décédée le 27/01/2020
Georgette LEPERS décédée le 08/02/2020
Pierre DAVELUY décédé le 08/02/2020
Fernand JUNGO décédé le 10/02/2020
Christian GUILMAIN décédé le 10/02/2020
Christian MASSELLES décédé le 11/02/2020
Michel WARTEL décédé le 14/02/2020
Edgard GORIN décédé le 23/02/2020
Sylvianne HUQUE veuve GABOREAU décédée le 01/03/2020
Jean GOULET décédé le 03/04/2020
Agnès MIERSMAN décédée le 04/04/2020
Jacqueline PHILIPPY veuve CRENON décédée le 11/03/2020
Nicolas VIGNERON décédé le 24/04/2020
Marie-Claude LEIGNEL épouse FLAMENCOURT décédée le 26/04/2020
Anne DECOTTIGNIES veuve DURIEUX décédée le 30/04/2020
Jean-Marie MOREEUW décédé le 17/05/2020.

MARIAGES, BAPTÈMES RÉPUBLICAINS, PACS

Reprise des cérémonies sous condition de respect des règles sanitaires.
Renseignements à l'accueil de la Mairie

Bienvenue aux nouveaux petits Lannoyens

Aïssam BENMESSAOUD né le 14/02/2020
Constance SCHERER-ROUSSEAUX née le 24/02/2020
Thomas MAÎTRE-JEAN né le 24/02/2020
Tao-Tim NEF né le 16/03/2020
Emy ROGER née le 01/04/2020
Liv DELCOURT née le 29/05/2020

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars dernier, veille de l'annonce du confinement, se tenait le 1er tour des élections municipale salle H. Echevin. Gel hydroalcoolique, marquages pour respecter la distanciation sociale, stylo à usage unique avaient été mis en place pour assurer la sécurité des électeurs, du personnel municipal et des élus qui tenaient le bureau de vote. Une liste était proposée au suffrage : " Lannoy passion communes " conduite par Michel Colin, maire sortant. 268 sur les 1124 électeurs Lannoyens se sont déplacés aux urnes ou ont voté par procuration. Les résultats sont les suivants : 13 bulletins nuls, 17 bulletins blancs, 238 suffrages exprimés.

Il aura fallu attendre le dimanche 24 mai pour l'installation du nouveau conseil municipal, même si depuis le 15 mars dernier, un point régulier était fait avec tous les nouveaux élus. Avec les règles sanitaires à respecter, ce conseil a malheureusement dû se tenir à huis clos en Mairie.

Sans surprise, Michel Colin a été réélu Maire avec 19 voix pour sur 19.

Ont été élus adjoints à l'unanimité également :

- Michel Bourgois, délégué aux Affaires Sociales, État Civil, Emploi, Formation, Commerces, Seniors, Famille.

- Virginie Delsart, déleguée à la Communication et au Numérique

- Emmanuel Ricouart, délégué à l' Éducation, Citoyenneté, Enfance, Jeunesse, Sports.

- Maryline Hutin, délégué à la Culture, Fêtes, Associations.

Enfin, Michel Colin a souhaité s'entourer de deux conseillers délégués :

- Pascal Kreel, délégué à l'organisation des manifestations.

- Maryvonne Van Isacker, déleguée à la Sécurité, Prévention.

Le nouveau conseil compte 9 nouveaux élus déjà très investis au côté des anciens, dans chacune des commisions car Lannoy est notre passion commune...

M. COLIN
MAIRE

LANNOY, VILLE DE PROJETS

FINANCES | INTERCOMMUNALITÉ
PROSPECTIVE | DÉVELOPPEMENT DURABLE
PERSONNEL MUNICIPAL

M. BOURGOIS | B. DE SLOOVERE | M. TAING
M. SACRE | L. MAIRESSE | B. BOONE | C. BAEYAERT

LANNOY, VILLE VERTE

TRAVAUX | URBANISME | DÉPLACEMENTS |
SÉCURITÉ - PRÉVENTION | ENVIRONNEMENT

V. DELSART | M. VAN ISACKER | B. DE SLOOVERE
P. KREEL | M. SACRE | S. LE BOULEUX

M. BOURGOIS
ADJOINT AU MAIRE

LANNOY, À VOS CÔTÉS

AFFAIRES SOCIALES | ÉTAT CIVIL |
EMPLOI | FORMATION | COMMERCES
SENIORS | FAMILLE

V. DELSART | B. BOONE | C. BAEYAERT
G. SYSSAU | M. HUTIN
M. VAN ISACKER

V. DELSART
ADJOINT AU MAIRE

LANNOY .COM

COMMUNICATION | NUMÉRIQUE

E. RICOUART
ADJOINT AU MAIRE

LANNOY DEMAIN

ÉDUCATION | CITOYENNETÉ
ENFANCE | JEUNESSE | SPORTS

L. PETIT | L. MAIRESSE | S. LE BOULEUX
C. BAEYAERT | M. CORNET | M. HUTIN
C. FOURNEAU | J. MULLIER
P. KREEL

M. HUTIN
ADJOINT AU MAIRE

LANNOY CRÉATIVE

CULTURE | FÊTES | ASSOCIATIONS

P. KREEL | G. SYSSAU | C. FOURNEAU |
J. MULLIER | E. RICOUART | M. TAING |
L. PETIT | M. CORNET
M. VAN ISACKER

P. KREEL
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLEGUÉ

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

M. VAN ISACKER
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLEGUÉ

SÉCURITÉ | PRÉVENTION

L. MAIRESSE
CONSEILLER MUNICIPAL

B. BOONE
CONSEILLER MUNICIPAL

J. MULLIER
CONSEILLER MUNICIPAL

L. PETIT
CONSEILLER MUNICIPAL

G. SYSSAU
CONSEILLER MUNICIPAL

S. LEBOULEUX
CONSEILLER MUNICIPAL

B. DE SLOOVERE
CONSEILLER MUNICIPAL

M. TAING
CONSEILLER MUNICIPAL

M. CORNET
CONSEILLER MUNICIPAL

C. BAEYAERT
CONSEILLER MUNICIPAL

C. FOURNEAU
CONSEILLER MUNICIPAL

M. SACRE
CONSEILLER MUNICIPAL

CONSEILLERS MUNICIPAUX, ADJOINTS, MAIRE
QUEL EST LE RÔLE DE CHACUN ?

Le conseil municipal

Le conseil municipal comprend tous les conseillers municipaux élus par la population lors des élections municipales.

Il élit le maire et il décide du budget de la commune et des projets qui seront développer sur la commune.

Les rôles du Maire

- **Il fait appliquer les décisions** du Conseil Municipal **et dirige** la municipalité.
- **Il prend les arrêtés municipaux.**
- **Il est responsable du maintien de l'ordre public.**
- **Il représente la commune en justice et dans les cérémonies officielles.**
- **Il est responsable du personnel communal.**

Il représente l'Etat.
Sous l'autorité directe du préfet, le maire assure à ce titre certaines responsabilités :

- **il publie les lois et règlements nationaux,**
- **il exerce une fonction administrative** (organisation des élections, recensement ...),
- **il est officier d'état civil** (célèbre les mariages, PACS et baptèmes),
- **il est officier de police judiciaire.**

Les adjoints

Le Maire peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront chargés de «suivre» un domaine particulier des affaires de la commune.
Ils sont élus parmi les conseillers municipaux le jour de l'installation du conseil municipal.

Les conseillers communautaires

Certains conseillers municipaux représentent la commune au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés urbaines et des métropoles.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL ÉLECTIONS MAIRE + 4 ADJOINTS

Le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a procédé à l'élection du maire sous la présidence de M. Michel BOURGOIS doyen d'âge parmi les conseillers municipaux.

M. Michel COLIN a été élu à la majorité absolue et immédiatement installé.

Le Conseil, a décidé de fixer à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Sous la Présidence du Maire, le Conseil a procédé ensuite à l'élection des 4 adjoints.

M. Michel BOURGOIS, Mme Virginie DELSART, M. Emmanuel RICOUART et Mme Maryline HUTIN ont été proclamés, à la majorité absolue, adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° de fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

3° de procéder, dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire, et les budgets annexes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans tous les cas ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 150 000 € (cent cinquante mille euros) par année civile.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

INDÉMNITÉS DE FONCTION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et notamment l'article 3 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et instituant l'automaticité du taux maximal des indemnités allouées aux maires, à compter du 1er janvier 2016 ;

vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-23 fixant le taux plafond des indemnités allouées au maire, adjoints et conseillers ayant délégations ;

vu la délibération portant sur l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et de quatre adjoints ;

considérant qu'en application de la loi précitée, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du maire de déroger à la loi et demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur ;

le Maire expose au conseil municipal, sa volonté de fixer son indemnité à un taux inférieur.

Le Conseil, après en avoir délibérer, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la volonté du Maire de percevoir un montant inférieur à celui prévu par la loi,

- de fixer les montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers ayant reçu délégation et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux selon le tableau suivants :

Le conseil municipal	Taux exprimés en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	
	Taux maximaux autorisés (Art L. 2123-23 du CGCT)	Taux votés
Le Maire	51,6	40
Adjoints délégués	19,8	12.95
Conseillers délégués	Indemnité comprise dans enveloppe maire et adjoints	4.89
Conseillers municipaux	6 (enveloppe maire et adjoints)	2.35

Ces indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Aussi, le maire propose au conseil de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

la commission "Lannoy, ville de projets" regrouperait les thématiques des finances, de l'Intercommunalité,de prospective développement durable, du personnel municipal ;

la commission "Lannoy, ville verte" serait dédiée à l'examen des dossiers relevant des travaux, de l'urbanisme, du déplacement,de la sécurité-prévention, de l'environnement ;

la commission "Lannoy, ville créative" regrouperait les thématiques de la culture, des fêtes et cérémonies et des associations ;

la commission "Lannoy, à vos côtés" traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, de l'état civil, de l'emploi, de la formation, des commerces, des seniors et de la famille ;

la commission "L@nnoy.com" traiterait des sujets en lien avec la communication et le numérique ;

la commission "Lannoy, demain" regrouperait les thématiques de l'éducation, de la citoyenneté de l'enfance-jeunesse et sports.

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :
- 1 - Commission "Lannoy, ville de projets",
- 2 - Commission "Lannoy, ville verte",
- 3 - Commission "Lannoy, ville créative",
- 4 -Commission "Lannoy, à vos côtés",
- 5 - Commission "L@nnoy.com",
- 6 - Commission "Lannoy, demain".

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 10 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à 3 commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les élus au sein de chaque commissions (cf page 6).

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

vu l'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP) ;

le Maire indique aux membres du conseil que la composition de la commission varie selon la composition de la commune :

- lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Ouï cet exposé, le Maire fait appel de candidatures.

Le conseil procède à l'élection des membres titulaires et suppléants conformément à la réglementation en vigueur.

Sont ainsi élus membres de la commission permanente d'appel d'offres :

Michel COLIN, Président, titulaires : Benoit DE SLOOVERE, Virgine DELSART, Sophie LEBOULEUX. Suppléants : Laurent MAIRESSE, Laurie PETIT, Maryline HUTIN.

ÉLECTION DE 4 DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le CCAS est géré par cette instance qui est composée du maire qui est en est le président de droit et en nombre égal :

- de membres élus en son sein par le conseil municipal,

- de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale de 8 membres élus et de 8 membres nommés, en plus du président.

Considérant que l'élection et la nomination des membres du CCAS ont lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil, il y a donc lieu dans un premier temps, d'élire les nouveaux délégués qui siégeront au conseil d'administration du CCAS de Lannoy.

Le Conseil décide de fixer à 4 le nombre des membres à élire en son sein.

Après avoir procédé au vote conformément à la réglementation, sont élus délégués à la commission administrative du CCAS :
- M. Michel BOURGOIS,
- Mme Bony BOONE,
- Mme Christelle, BAEYAERT,
- Mme Maryvonne VAN ISACKER.

NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le Maire expose, par suite du renouvellement du conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux délégués au sein du CISPD.

Suite à cet exposé, Michel COLIN et Mme Maryvonne VAN ISACKER font acte de candidature.

Le conseil à l'unanimité, nomme Michel COLIN et Maryvonne VAN ISACKER, délégués au sein du CISPD.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT "SÉCURITE ROUTIÈRE"

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 1er avril 2014, la commune a dû désigner un membre du conseil municipal comme correspondant « sécurité routière », conformément à une demande de la préfecture.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Mme Maryvonne Van Isacker comme correspondante « sécurité routière ».

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ "DEFENSE ET SÉCURITÉ CIVILES"

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 1er avril 2014, la commune a dû désigner un membre du conseil municipal comme délégué «défense et sécurité civiles», conformément à une demande de la Préfecture. Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,de désigner M. Emmanuel RICOUART comme délégué « défense et sécurité civiles ».

NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE "LES AULNES"

Le Maire expose à ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la maison de retraite «Les Aulnes » en plus du Maire nommé d'office Président.

Le Conseil décide de nommer représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration de la maison de retraite "Les Aulnes" :
- M. Michel BOURGOIS,

- Mme Bony Boone,

NOMINATION DE 4 REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SIVU ÉCOLE "LE PETIT PRINCE"

Le Maire expose, par suite du renouvellement du conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à la désignation des quatre nouveaux membres du conseil municipal qui représenteront la commune au sein du SIVU école « Le Petit Prince ». Ouï cet exposé, font acte de candidature :

Michel COLIN, Emmanuel RICOUART, Christelle BAEYAERT, Pascal KREEL.

Le conseil décide à l'unanimité, de nommer représentants du conseil municipal au sein du SIVU "Ecole Le Petit Prince" :
M. Michel COLIN
M. Emmanuel RICOUART
Mme Christelle BAEYAERT
M. Pascal KREEL

DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.GE.D.I

Le Syndicat mixte A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) est une structure de mutualisation informatique auprès de laquelle la collectivité a adhéré, par délibération du 19 décembre 2006, pour la gestion des logiciels des indemnités, salaires, DADS, de comptabilité M14, des assemblées délibérentes et des élections.

A chaque renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité, membre du Syndicat A.GE.D.I, doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses conseillers pour siéger au syndicat.

Ouï cet exposé, le Conseil, désigne :
M. Michel COLIN, délégué titulaire,

M. Christophe FOURNEAU, délégué suppléant.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU GIP AGIRE VAL DE MARQUE :

Le Maire rappelle à ses collègues que, par délibération en date du 13 février 2001, il a été décidé que la ville de LANNOY adhérerait au GIP AGIRE Val de Marque.

Elle adhère également à la Maison de l'Emploi, à la Mission Locale et au PLIE Val de Marque.

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, Il indique qu'il y a lieu, aujourd'hui, de désigner deux nouveaux délégués communaux au sein de ces organismes.

Le conseil désigne comme délégués au GIP AGIRE Val de Marque, à la Maison de l'Emploi, à la Mission Locale et au PLIE Val de Marque :

M. Michel COLIN et M. Michel BOURGOIS

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATHÉNA FORUM

Le Maire rappelle, à ses collègues, que le règlement intérieur d'Athéna Forum prévoit un Conseil d'Administration composé du Maire, de représentant(s) du conseil municipal et d'un représentant de chaque association accueillie à la maison des associations.

Considérant le renouvellement du conseil municipal, Il indique qu'il y a lieu, aujourd'hui, de désigner le ou les nouveaux représentants au sein de ce Conseil d'Administration.

Le conseil, décide, à l'unanimité, que Mesdames Virginie DELSART et Maryline HUTIN représenteront le conseil municipal au sein du Conseil d'Administration d'Athéna Forum.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire indique à ses collègues que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Le Maire signale que cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires.

Il rappelle que la liste est établie par M. le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de présentation, comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Cette liste de présentation est dressée par le conseil municipal.

M. Michel COLIN, Président

Membres titulaires

M. Pascal KREEL, Mme Magdaléna TAING
M. Michel BOURGOIS, M. Benoit DE SLOOVERE
Mme Maryvonne VAN ISACKER Mme Bony BOONE
M. Emmanuel RICOUART, Mme Magalie SACRE
Mme Virginie DELSART, M. Laurent MAIRESSE
Mme Laurie PETIT, M. Melvyn CORNET

Membres suppléants

Mme Maryline HUTIN, M. Jean DEMEYER
M. Guy SYSSAU, M. Olivier TOP
Mme Sophie LEBOULEUX, M. Alain MOLDERS
M. Christophe, FOURNEAU M. Jean-Pierre LEROUGE
M. Jordan MULLIER, Jean-Pierre M. VANDEWALLE
Mme Christelle BAEYAERT, M. Gérard HALLOT

PROCHAINE SÉANCE

Mardi 23 juin 2020 à 19h

RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE SUR RENDEZ-VOUS

Compte tenu de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, la médiathèque Alexandre Jardin vous propose un nouveau mode de fonctionnement depuis le mardi 12 mai et jusqu'à nouvel ordre afin de vous offrir ses services tout en garantissant la sécurité de chacun.

L'accès se fait UNIQUEMENT sur rendez-vous par créneau de 30 minutes par famille.

Il n'y aura qu'une seule famille présente dans la médiathèque sur chacun des créneaux.

Vous devrez vous présenter au jour et heure du créneau que vous aurez réservé en appliquant les gestes barrières suivants :

- frictionner vos mains avec le gel hydro alcoolique prévu à cet effet à l'entrée de la médiathèque,
- porter un masque pour les adultes (non fourni),
- ne pas courir dans les espaces,
- vous placer devant le poste avec l'écran de protection pour la remise ou l'enregistrement des livres,
- frictionner vos mains au gel hydro alcoolique à la sortie.

La réservation du créneau se fait via le lien suivant :

https://ville-lannoy.fr/reservations-mediatheque

ou par téléphone au 03 20 81 21 77

Horaires d'ouverture

Mardi	9h – 12h	14h – 17h
Mercredi	9h – 12h	14h – 17h
Jeudi	9h – 12h	/
Vendredi	9h – 12h	14h – 17h
Samedi	9h – 12h	/

Fermeture du mardi 7 juillet au samedi 25 juillet inclus

RÉOUVERTURE DES PARCS

Photo - Cornil Joëlle 2019

RÉOUVERTURE DES PARCS DES CROISIERS ET DU PRÉVÔT, ET DU CIMETIÈRE DE LANNOY AUX HORAIRES HABITUELS SOUS CONDITIONS :

Avec l'arrivée des beaux jours vous attendiez la réouverture des parcs de Lannoy. C'est chose faite mais la prudence reste de mise. Vous devez donc dans ces espaces :

- appliquer les gestes barrières et respecter la distanciation sociale,
- ne pas vous rassembler à plus de 10 personnes,
- mettre votre matériel de protection usagé (masques, gants..) dans les poubelles.

L'aire de jeux reste fermée pour le moment.

Le cimetière de Lannoy réouvre également avec les mêmes règles à respecter.

Merci !

Face à la pénurie de masques, et souhaitant offrir un masque à chaque Lannoyen homologué norme AFNOR au moment où le pays vivrait le déconfinement, la municipalité a rapidement fait le choix de se tourner vers les kits Garridou agréés par le CHU de Lille. L'atelier couture de la MJC s'est immédiatement proposé pour assembler et coudre les 1800 masques destinés aux Lannoyens.

Véronique Tahon, responsable de l'atelier, a mobilisé autour d'elle une petite quinzaine de bénévoles qui ont oeuvré pendant près d'un mois pour confectionner les masques.

La distribution des masques s'est faite par quartier et s'est étalée du 9 au 23 mai.

Mille mercis à Annie Fourneau, Patricia Barbierato, Annick Yves, Dominique Deheuninck, Cendrine Leplat, Nathalie et Christophe Fourneau, Sandie Vermeersch, Pauline Kreel, Yvette Vermeersch, Véronique Tahon, Pascal Kreel, Maryline Hutin et à M. Demeyer qui détient une entreprise de service de réparation d'appareils électroménagers à Lys-Lez-Lannoy et qui n'a pas hésité à fournir les couturières en matériel (notamment en fil à coudre qui venait à manquer).

Des masques ont également été déposés directement chez nos seniors qui n'avaient pas pu se déplacer à la Mairie pour venir les chercher ainsi qu'à la résidence les Orchidées.

Un bel élan de solidarité en cette période difficile qui mérite tous les honneurs !

Distribution des masques offerts par la Région des Hauts de France

À partir du 1er juillet, vous pouvez venir retirer votre masque à l'accueil de la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

CONCOURS DE DESSIN 2020

VENDREDI 6 MARS 2020 - SALLE H. ECHEVIN

Vendredi 6 mars 2020 s'est tenue la 10ème remise des prix du concours de dessin de l'école Le Petit Prince organisée par la ville de Lannoy et son Adjoint à la jeunesse, Emmanuel Ricouart. La cérémonie a eu lieu salle Henri Echevin à partir de 18h30.

Comme tous les ans, les parents et les enfants sont venus nombreux pour découvrir l'exposition des dessins sur le thème du développement durable. Dessins bien entendu, mais aussi photos, collages, sculptures avec des objets recyclés. Les instituteurs et les élèves ont fait preuve d'une imagination débordante. Cette année, treize classes de la maternelle au CM2 ont participé.

La chorale de l'école, formée des élèves de Mme Brun Tixier, Mme Meerseman, Mme Brière et M. Deleporte, a interprété quelques chansons en musique ou a capella. Ce spectacle a été suivi de la traditionnelle remise des prix en présence des élus des villes de Lannoy et de Lys-lez-Lannoy. Comme chaque année, une carte de 6 places de cinéma a été remise en récompense à deux gagnants dans chaque classe participante et chaque enfant ayant participé au concours a reçu un sachet de confiserie.

La salle Henri Echevin était remplie et tous semblaient ravis pour les 10 ans du concours. Elus, parents et enseignants ont ensuite pu partager le « pot de l'amitié ». Un moment de rencontre, de discussion et de détente au milieux d'enfants enchantés.

Rendez-vous l'année prochaine !

RÉOUVERTURE ÉCOLE LE PETIT PRINCE

Dès le 4 mai, l'école le Petit Prince accueillait de nouveau des élèves. Une reprise attendue pour un certain nombre d'entre eux qui était ravi de retrouver leurs copains et leur maître(sse) même si, avec les enseignements à distance proposés par l'équipe enseignante, ils avaient l'occasion de se voir en visioconférence. Cette reprise fut possible grâce à une désinfection totale de l'école par une société spécialisée et par la mise en place de règles strictes afin d'assurer la sécurité du personnel du SIVU, des enseignants et des enfants (entrée et sortie des enfants aménagées, prise de température à l'entrée dans l'école, respect des gestes barrières...). Les enseignements se sont pousuivis en partie à distance en attendant le retour à l'école annoncé pour le 22 Juin.

ALSH JUILLET | AOÛT

Suite à un sondage réalisé auprès des familles Lannoyennes dont les enfants fréquentent les ALSH de la commune mettant en évidence le souhait des familles de pouvoir bénéficier de nouveau des accueils de loisirs, la municipalité a pris la décision d'ouvrir les ALSH Juillet/Août mais, pour pouvoir respecter les protocoles sanitaires très stricts imposés par le ministère de la Jeunesse & des Sports afin de garantir la sécurité des enfants et des animateurs, nous sommes dans l'obligation de réduire de moitié notre capacité d'accueil afin de mettre en place une distanciation entre les enfants, baliser les espaces de circulation, limiter les contacts, éduquer aux gestes barrières et effectuer des nettoyages des espaces de vie plusieurs fois par jour. Aucune sortie extérieure ne sera d'ailleurs programmée cet été.

Tarifs par semaine d'ALSH Juillet & Août 2020 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h*						
Quotients familiaux	**1 enfant**	**2 enfants**	**3 enfants**	**4 enfants**	**5 enfants**	**6 enfants**
moins de 760€	13,80€	22,65€	30,25€	35,25€	44,05€	52,85€
761€ à 1.144€	15,85€	26,05€	34,75€	40,55€	50,65€	60,80€
1.145€ à 1.829€	18,25€	29,95€	39,95€	46,65€	58,30€	69,95€
1.830€ à 2.749€	23,70€	38,95€	51,95€	60,65€	75,80€	90,95€
plus de 2.750€ et extérieurs	33,20€	54,50€	72,70€	84,90€	106,10€	127,30€
***PRESTATIONS FACULTATIVES**						
Garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h - 1€ la séance			Repas de 11h30 à 13h30 2,87 € le repas			

Redouane, Clémentine et Gabriel accueilleront donc les jeunes Lannoyens du 6 au 31 juillet sur le thème " les contes et légendes " à l'espace Françoise Dolto d'Athéna Forum de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h. (Garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h, restauration possible)

En août, ce sera Sandra et son équipe : Soklina, Emeryc, Matteo et Sandie qui proposeront chaque semaine un nouveau thème : les JO de Lannoy, les Cuistos de Lannoy, C'est la plage à Lannoy ou encore le tour du monde à Lannoy...

Ils accueilleront les enfants salle H. Echevin du 3 au 28 août aux mêmes horaires que ceux proposés en juillet. Si les sorties extérieures (en dehors de la ville) ne sont pas de mise cette année, les équipes d'animateurs arriveront tout de même à faire voyager les enfants par un programme riche en animations.

Thème	JUILLET		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CONTES ET LÉGENDES	Semaine 1 du 6 au 10 juillet	MATIN	Présentation de l'équipe, du thème en jeux	Création d'épées, boucliers, chapeaux de princesse	Pâte à sel de légende	Spectacle de marionnettes du petit chaperon rouge	Cuisine : pomme d'amour + doigts de sorcière
		APRÈS-MIDI	Porte crayons + guirlandes en papier	Chasse au trésor	N'oubliez pas les paroles Disney	Jeu du petit chaperon rouge	Trivial poursuit Disney
	Semaine 2 du 13 au 17 juillet	MATIN	Accueil exceptionnel + création d'une lanterne	Férié	Danse du centre + préparation gâteaux orientaux	Création d'un château	Masque de fête
		APRÈS-MIDI	Rallye photos objets Disney		Le parcours d'Aladdin	La princesse et le dragon	Bal masqué
	Semaine 3 du 20 au 24 juillet	MATIN	Accueil exceptionnel + décoration trésor de pirate	Création de tête de dragon	Création de couronne	Transformation en Aladdin	Danse du centre
		APRÈS-MIDI	Le trésor de Barbe rouge	Les petits jeux du pays des merveilles	Le fil d'Ariane	Où est la lampe d'Aladdin ?	Vendredi tout est Disney
	Semaine 4 du 27 au 31 juillet	MATIN	Accueil exceptionnel + les Disney suspendus	Pâte à sel	Souvenirs du centre	Cuisine: Brownies + quatre quarts	Kermesse
		APRÈS-MIDI	Les petits jeux imaginaires	Jeu de l'oie de la ferme	Just dance	Après-midi dansante	Le monde d'Alice

Thème	AOÛT		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
JO	Semaine 1 du 3 au 7 Août	MATIN	Jeu de connaissances	Fabrication d'un labyrinthe	Fabrication d'un mini Baby-Foot	Création des anneaux Olympiques	Création de médailles
		APRÈS-MIDI	Jeu de mémo	Prépare ton agilité	Poules Renard Vitesse	Qui va aller le plus loin ?	Triathlon
LANNOY FAIT SA CUISINE	Semaine 2 du 10 au 14 Août	MATIN	Fabrication de toques	Loto des aliments + Smoothie	Atelier crêpes	Atelier Cookies	Un goûter presque parfait
		APRÈS-MIDI	Kim goût + toucher	Relais du chef	Grand-mère a perdu sa recette	Memory des cuistots	
LANNOY PLAGE	Semaine 3 du 17 au 21 Août	MATIN	Jeu des pailles	Loto de l'été	Dessiner c'est gagner !	Tableau masques de plongée	Les pirates débarquent
		APRÈS-MIDI	Décoration méduses	Jeux d'eau	Concours lancer de tong	Jeux de plage	
TOUR DU MONDE	Semaine 4 du 24 au 28 Août	MATIN	Tableau des pyramides	Création de drapeaux	Fabrication de marionnettes	Création de ponchos mexicains	Jeu radio
		APRÈS-MIDI	Le relai des kangourous	Coupe du monde	Tableau africain	Je porte la terre	Kermesse

Information & inscription au 03 20 75 27 30
ou https://lannoy.myperischool.fr

PLAN CANICULE 2020

QUAND LES BEAUX JOURS ARRIVENT ...

... ils sont souvent accompagnés de fortes chaleurs ! Ayez les bons réflexes ! Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Vous trouverez quelques conseils utiles en cas de canicule dans le livret d'information "Lannoy Seniors" ainsi que les numéros d'urgence.

En remplissant les formulaires se trouvant dans ce livret, vous permettrez aux professionnels de santé d'avoir toutes les informations indispensables sur vous en cas d'intervention d'urgence à votre domicile.

Soyez prévoyant !

Nous vous rappelons également que la municipalité a mis en place depuis quelques années un dispositif pour les Lannoyens vulnérables et fragiles qui assure une surveillance téléphonique journalière en cas de canicule, grand froid ou pandémie. Si vous souhaitez vous y inscrire, il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie ou de remplir le formulaire sur le site internet de la ville.

Inscription par téléphone **03 20 75 27 30**
ou en complétant le formulaire sur le site de la ville :
www.ville-lannoy.fr

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Santé publique France

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

PARTEZ EN VACANCES ...

... tranquilles ! Depuis plusieurs années, la ville de Lannoy, propose l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Cette action est menée par la Police Municipale Mutualisée (P2M) qui, en votre absence, veille sur votre habitation.

Pour obtenir ce service de proximité et bénéficier de la surveillance de votre domicile qui s'effectue au cours des patrouilles de police, vous devez, au préalable, vous faire connaître à l'accueil de la mairie ou au bureau de police municipale (Cf. p. 2)

SPUL - L'IMAGINAIRE AU TEMPS DU CONFINEMENT

La Société Photographique des Universités de Lille – SPUL – est une association de photographes basée sur les campus lillois et la maison des associations Athéna Forum de Lannoy. Son but est de promouvoir la photographie, sa pratique et ses activités, par des réunions, des cours, et surtout des projets collectifs aboutissant à des expositions et des publications.

La SPUL propose actuellement à tous les amateurs de photographie de publier leurs photos sur le thème de l'imaginaire, des rêves, du fantastique et du fantasme. Il suffit de rejoindre la galerie « L'imaginaire au temps du confinement » créée il y a moins d'un mois sur le réseau social MeWe de Google.

De nombreux photographes venus de tous horizons et de toutes inspirations nous ont déjà fait le cadeau de participer à cette expérience. Le résultat est frais, attrayant, passionnant, mieux : élégant. Ce résultat encourageant appelle des prolongations au moins jusqu'en septembre. A votre tour, venez rejoindre cette communauté et participer à ce projet. Nul doute que la galerie va s'enrichir de belles pépites qu'on se fera un plaisir d'exposer « en vrai » dès que possible.

En vous rendant sur ce lien :

https://mewe.com/join/imaginaireautempsduconfinement

vous accédez à la galerie « L'imaginaire au temps du confinement ». Après inscription, vous pouvez facilement visionner les photos déjà publiées, lire leurs commentaires, puis à votre tour, publier vos photos et laisser vos commentaires. Toutes les personnes qui, comme vous, se sont inscrites, peuvent faire de même.

Au plaisir de vous compter bientôt dans le groupe "L'imaginaire au temps du confinement".

Crosse de fougère : Maryline DOBRZYNSKI

Statue du sacrifice d'Abraham : Jean-Louis SAELENS

La tombée du jour sur la métropole : Olivier SIRVEN

Le tutu : Karl HECQUEFEUILLE

La livreuse extravertie : Sonia REY

LES AULNES

CORONAVIRUS

L'épidémie a plutôt été bien vécue par les résidents. Tout a été mis en place par l'équipe de la résidence pour leur bien-être : skype et zoom étaient de bons alliés pour préserver le lien social avec les familles et permettre de se « toucher du regard ».

Alors que les résidents étaient confinés dans leurs chambres, Cutii le nouveau Robot de la résidence est venu apporter du renouveau dans le quotidien des résidents.

Les ateliers crêpes reprennent et font le plaisir des papilles des résidents.

Grâce à toute l'équipe de la résidence les Aulnes, tous corps de métiers confondus, les actions ont été menées dans le but de préserver nos ainés du coronavirus et de rester dans la bonne humeur La mise en place des préconisations s'est faite dans la douleur mais heureusement, les gestes barrières et les mesures de prévention ont évité le pire pour nos résidents.

LES ORCHIDÉES

Depuis plusieurs mois, la vie semble arrêtée mais pas pour les résidents des Orchidées. Les gestes barrières et les distances sont respectées. En ce début juin, la vie reprend : les intervenants sont venus dans le jardin, les repas ont eu lieu en terrasse, les sorties au jardin plus régulières mais en individuel.

Déconfinement pour les lapins de la résidence avec une extension de leur « jardin »

Atelier « création de fleurs » avec Noémie, psychomotricienne !

David, kinésithérapeute, est intervenu auprès des résidents !

IMPROVISATION : REPRISE DES COURS DE GUITARE

L'association Improvisation propose des cours de guitare individuel pour les enfants de 7 à 17 ans.

Les cours n'ont pas pour vocation d'aborder tous les aspects de la guitare, ni de proposer un enseignement d'un niveau poussé, mais d'acquérir les connaissances minimales nécessaires pour jouer des morceaux simples.

L'association vous propose la découverte de l'instrument par un apprentissage de la lecture des tablatures permettant de jouer les accords de base et d'interpréter rapidement une mélodie.

Suite à la réouverture d'Athéna Forum, les cours de guitare ont repris le mercredi 10 juin 2020. Benoît accueille les adhérents qui le souhaitent. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle et le port du masque est obligatoire afin de garantir la sécurité de chacun.

Cotisation de septembre à juin :

- Lannoyens 90 €
- non Lannoyens 100 €

Pour vous inscrire ou pour plus d'information, contactez
Benoît : 06 74 82 54 59 | bhlannoy@aol.com

ECOLE DU MOUVEMENT

LE SPORT DE 3 À 6 ANS

Depuis plus de 19 ans, l'école du mouvement et la municipalité de Lannoy collaborent pour proposer des activités sportives aux Lannoyens notamment les enfants et les seniors.

Faisons un zoom sur les ateliers enfants : le Baby Mouvement (3/4 ans) et le Sport en Mouvement (5/6 ans).

Cette année, ils ont englobé 70 enfants répartis le mercredi et le samedi de 9h30 à 12h salle David Douillet à Lannoy.

Lors du baby mouvement, l'enfant se développe par des parcours adaptés, des manipulations de ballons, cordes, anneaux et des jeux avec des partenaires. L'enfant maitrisera son corps et abordera plus facilement son environnement, cette étape indispensable du développement de l'enfant se fait de manière ludique et diversifiée.

Le sport et mouvement s'inscrit dans la continuité du baby mouvement. Il permet de découvrir une palette d'activités sportives favorisant le développement des habiletés sportives générales de l'enfant. Les sports sont un support et non une finalité. Les parcours se veulent plus difficiles et l'enfant découvre et s'initie aux différentes pratiques sportives (individuelles & collectives).

N'hésitez pas à les rejoindre, reprise des activités le mercredi 3 septembre.

L'école du mouvement c'est aussi du sport adapté aux personnes seniors, du volleyball tout âge et de l'handisport.

Renseignements 09 80 94 04 13 ou edm.volleyball@gmail.com | www.edm-mvbl.fr

INAUGURATION LANNOY PÉTANQUE

Samedi 13 juin, c'est en petit comité, respect des règles sanitaires oblige, que l'association Lannoy Pétanque a inauguré l'espace Michel Wartel en hommage à leur président qui a consacré 33 ans de sa vie à développer et animer cette association. Tous les membres de l'association ont mis la main à la patte pour redonner un coup de jeune au local car en plus d'être de bons joueurs de pétanque, ils sont également de bons bricoleurs...

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

JUILLET

6 au 31
ALSH JUILLET

AOÛT

3 au 28
ALSH AOÛT

SEPTEMBRE

Nos rendez-vous reviennent

Prochainement

Nous avons hâtes de vous retrouver

Directeur de la publication : Michel Colin

Conception - rédaction - photos : Commission & Service Communication

Imprimé sur papier blanc PEFC (issu de forêts gérées durablement)
TechniCom - Marquette lez Lille - Impression en 1300 exemplaires

Ont participé à ce numéro : Atelier couture MJC, École du Mouvement, Improvisation, les Aulnes, les Orchidées, Lannoy pétanque, SPUL, P2M.